

OBJECTIFS

- Identifier les risques liés aux mouvements, aux déplacements dans un cadre professionnel et/ou privé
- Acquérir des postures réflexes lors de la manutention de personnes à mobilité réduite
- Apprendre à aménager son poste de travail afin de limiter les risques d'accidents du travail

PARTICIPANTS

Salariés d'entreprises du secteur sanitaire et social, adhérentes à l'AIST 21 : soignants, aides-soignants, agents de service hospitaliers, ...

Formation accessible sans prérequis

Pour les exercices pratiques, les stagiaires devront se munir d'une tenue adaptée

PROGRAMME

- Notions d'anatomie et de physiologie (articulation du dos, de l'épaule)
- Evaluation des risques et des enjeux liés à la manutention de personnes à mobilité réduite
- Règles à respecter dans la mise en œuvre des principes et des gestes de prévention et d'économie d'effort. Transfert de ces principes à la manutention de personnes
- Recommandations 471 de la CNAMTS concernant la manutention de personnes à mobilité réduite
- Déplacements naturels de la personne
- Mise en pratique des trois classes de techniques de manutention manuelle pour les tâches suivantes (75% du temps de formation) :
 1. Accompagnement à la marche
 2. Rehaussement et abaissement sur fauteuil
 3. Déplacements dans le lit : remonter la personne, la centrer
 4. Rehaussement et abaissement dans le lit
 5. Transferts lit-fauteuil et fauteuil-lit

MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation est essentiellement pratique. L'acquisition des gestes de prévention se fait à partir de cas pratiques, avec du matériel de démonstration adapté à la manutention de personnes (drap de rehaussement, disque et planche de transfert).

La simulation des situations de travail est réalisée dans l'Établissement avec un lit (draps), un fauteuil roulant avec accoudoirs et cale pieds escamotables

DUREE DE LA FORMATION : 3,5 heures par groupe

LIEU : en salle de formation dans l'entreprise

TAILLE DES GROUPES : de 4 à 10 personnes

INTERVENANT : Formateur de l'AIST 21, certifié PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) par l'INRS et à jour de ses compétences

TARIF :

→ Entreprises de 1 à 9 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21

→ Entreprises de plus de 10 salariés : **375 € HT la demi-journée** soit 450 € TTC

Formation imputable sur le plan de formation professionnelle continue. Organisme de formation n° 26 21 00437 21 - référencé Datadock.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

L'AIST 21 ne saurait être tenue pour responsable de l'annulation d'un stage le jour même, du fait de l'absence d'autres stagiaires